

Le Maillochin



Bulletin municipal • Avril 2021



Chères Maillochaines, Chers Maillochins,

L'année 2021 est déjà bien avancée, les températures sont plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil présage de l'arrivée du printemps, période propice à la détente.

J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie actuelle.

En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, qui continue de bouleverser notre quotidien. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet, car il est largement relayé par les médias, et je ne souhaite pas alimenter davantage cette période difficile qui peut paraître anxiogène pour un grand nombre d'entre vous. Toutefois, je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

Je tiens également à vous rappeler que les élus et les services municipaux restons mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Côté projets, les travaux de la rue du Général-de-Gaulle se poursuivent ; actuellement, le troisième tiers est déjà bien avancé, les délais sont respectés. Les travaux devraient être achevés fin juin.

Début mai, les travaux de l'ancienne école primaire et de la place du monument aux morts débuteront pour une durée de sept mois.

D'autre part, plusieurs réunions et rendez-vous individuels ont eu lieu avec les commerçants, les artisans et la CCI, afin de les accompagner pour instruire les dossiers pour compenser la perte du chiffre d'affaires occasionnée par ces travaux.

Compte tenu de la crise sanitaire, il est difficile de se projeter sur des cérémonies ou des festivités pour la fin du printemps, ou de l'été. Je souhaite que l'on puisse rapidement reprendre toutes nos activités sportives et culturelles.

Pour terminer, il ne me reste qu'à vous souhaiter un excellent printemps.

Jean-Claude ROBERT
Maire



Projets communaux

Travaux en cours

Depuis le 11 janvier dernier, la commune réalise l'aménagement de la rue du Général-de-Gaulle, entre la rue Pasteur et le camp militaire. Ces travaux ont pour but de procéder à l'enfouissement de l'ancien réseau public d'électricité (suppression des lignes aériennes à haute et moyenne tensions), et des lignes téléphoniques.

Les poteaux électriques seront remplacés par des boîtiers.

Dans le même temps, le service des eaux (SDDEA) procède au changement des canalisations en acier de \varnothing 80, datant de l'année 1938, qui seront remplacées par des conduites en PVC \varnothing 140. Soit, au total, 71 branchements, dont 1 poteau incendie.!

Photos rue du Général-de-Gaulle :

Les tranchées sont creusées sur 1,10 m et sur 1,50 m pour conduites d'eaux pluviales.



Les travaux se poursuivront jusqu'au début du mois d'avril.

Ensuite il sera procédé à la réfection des trottoirs, le renouvellement des bordures et la réalisation du tapis de la chaussée jusque fin juin, début juillet.



D'autre part, un N.R.O. (nœud de raccordement optique-fibre), est en cours d'installation rue Auguste-Renoir.

Montant total de l'investissement : 628 000,00 € HT
(EDF - TELECOM - EAUX - Aménagement trottoirs, bordures, et voirie)

Travaux à venir

Aménagement de l'ancienne école et rénovation du Monument aux morts



Ces travaux consisteront à transformer les deux classes en cellules commerciales de 80 m² divisibles, accueillant deux commerces ou de nouvelles activités pour la commune.

L'espace restant pourrait être envisagé pour des logements ou l'installation de bureaux.

A l'extérieur, le parvis sera entièrement réaménagé avec un accès pour personnes à mobilité réduite.

Le Monument aux morts sera également rénové, une nouvelle plaque en plexiglass sera posée afin de réinscrire les noms devenus illisibles.

Les marronniers "malades" seront coupés, afin de reprendre l'engazonnement, et faire de nouvelles plantations d'arbres. Durée des travaux : environ sept mois.

Montant de l'investissement : 342 000,00 € HT.

Autre transformation

La crèche sera prochainement pourvue d'un préau

Depuis le 1^{er} janvier, la mini-crèche est devenue LA CRÈCHE. Le nombre d'enfants accueilli est passé de 10 à 13 et, depuis le 1^{er} mars, de 13 à 16 enfants. L'effectif du personnel se trouve donc augmenté, passant de 5 à 7 professionnelles de la petite enfance. Le nombre d'heures travaillées passe de 165 h à 210 h au total par semaine.

De ce fait, quelques travaux sont prévus pour améliorer le confort des enfants et des encadrants :

- Création d'un préau de 50 m²
- Aménagement du sol sur 200 m²
- Achat de mobilier extérieur (jeux, cabanes) et mobilier intérieur complémentaire.
- Un arbre sera planté.

Montant de l'investissement : 41 000,00 € TTC, subventionné à 80 % par la CAF.

Éclairage du groupe scolaire

Des travaux sont également prévus pour l'amélioration de l'éclairage du groupe scolaire, pour le parking et les cours de récréation.

Montant de l'investissement : 12 500 €, subventionné à 40 % par la SDEA.

La vie municipale et actualités



Baptême du groupe scolaire

Le groupe scolaire porte désormais le nom d'un ancien Maire. Avec l'approbation de la directrice de l'école, l'accord de la famille et à l'unanimité, le conseil décide de nommer le groupe scolaire BERNARD LAVAL. Il avait exercé les fonctions de Maire de Mailly-le-Camp de 1998 à 2008, et fut à l'origine du projet.

Plan Communal de Sauvegarde (ou P.C.S.)

Le Plan Communal de Sauvegarde Communal est un outil réalisé à l'échelle de la commune, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion des risques majeurs (inondations, incendies, transports de matières dangereuses, risques météorologiques ou sanitaires).



Ce PCS, datant de 2017, doit être révisé tous les cinq ans. Avec la nouvelle équipe municipale, il était donc important de le réactualiser, pour que chaque élu en prenne connaissance. Ce sera donc par un arrêté municipal que sa révision sera actée.

Plan Local d'Urbanisme de Mailly-le-Camp (P.L.U.)



Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est un document qui fixe les règles générales d'utilisation du sol par zone, les servitudes d'urbanisme, ainsi que les orientations d'aménagement sur le territoire de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme de Mailly-le-Camp a été approuvé le 12 juin 2019. Il s'agit du document réglementaire à consulter pour connaître les règles applicables sur une zone d'habitation, par exemple, et pour tout projet de construction et d'occupation du sol sur la commune (Autorisation d'urbanisme).

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Quelque soit l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Le P.L.U. détermine les règles de construction et les caractéristiques des clôtures :

- La hauteur totale des clôtures sur rue ne peut dépasser (piliers, éléments de composition et de portail exclus) **1,80 m** ;
- La hauteur totale des clôtures en limite séparative ne peut dépasser **2 mètres** ;
- Aux angles des carrefours, les murs de clôture ne pourront dépasser une hauteur de **0,80 m**, sur une distance de **3 mètres**, et ne pourront être surmontés d'aucun élément occultant (brise-vue, haie...) ;
- Pour les clôtures sur rue, les murs pleins sont limités à **0,80 m** ; ils peuvent être surmontés d'un autre dispositif.

Vous pouvez obtenir les différents formulaires de demandes d'urbanisme à l'adresse suivante :

<https://www.wservice-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

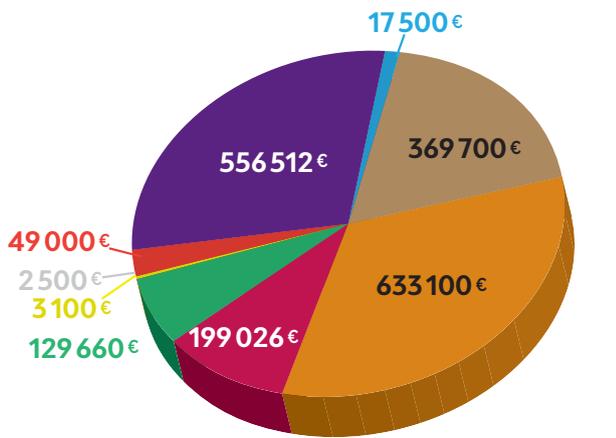


Finances

Budget communal 2021

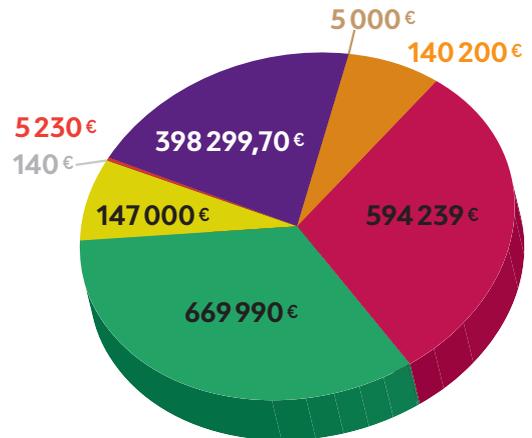
Fonctionnement : 1 960 098 €

Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement
- Opération d'ordre de transfert entre sections

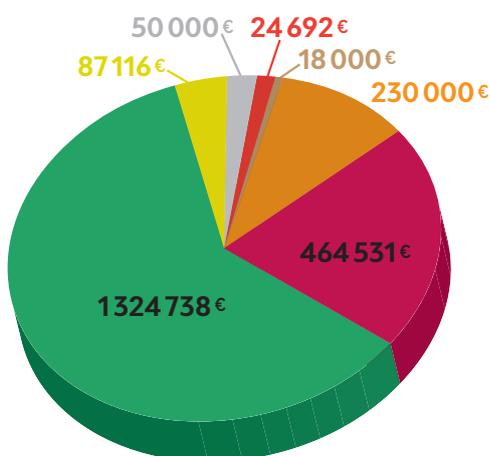
Recettes



- Atténuation de charges
- Vente de produits fabriqués
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Excédent reporté

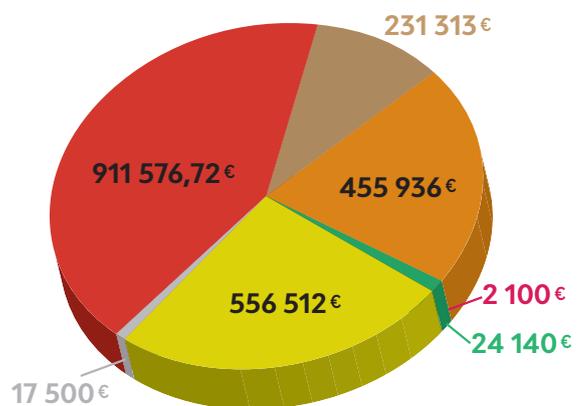
Investissement : 2 199 077 €

Dépenses



- Immobilisations incorporelles
- Subventions d'équipement versées
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Autres immobilisations financières
- Dépenses imprévues
- Emprunts et dettes assimilés

Recettes



- Subventions d'investissement
- Dotations, fonds divers et réserves
- Emprunts et cautions
- Cession biens
- Virement de la section d'exploitation (recettes)
- Opération d'ordre de transfert entre sections
- Excédent reporté



La vie à Mailly

Ce que la commune propose

Le portage de repas à domicile (sous conditions d'attribution)

Afin de favoriser le maintien des bénéficiaires dans leur cadre de vie habituel, la mairie propose la livraison de repas sains et équilibrés.

Cette prestation est destinée :

- Aux habitants de la commune à partir de 65 ans ;
- Aux personnes handicapées, invalides, ou à mobilité réduite ;
- Aux personnes sortant d'hospitalisation, ou ne pouvant préparer leurs repas pour raison de santé (fournir un certificat médical).

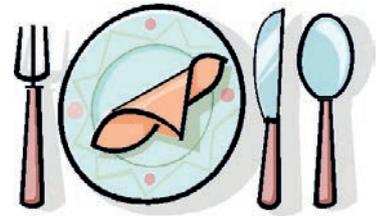
Les repas proposés sont adaptés pour couvrir les besoins nutritionnels, et sont élaborés par une diététicienne, sur les recommandations du plan "nutrition santé". Ils se composent de cinq éléments (pain compris) :

- Un hors d'œuvre ;
- Un plat protidique principal (viande, œufs, poisson) ;
- Un plat d'accompagnement (légumes/féculents) ;
- Un fromage ou un laitage ;
- Un dessert.

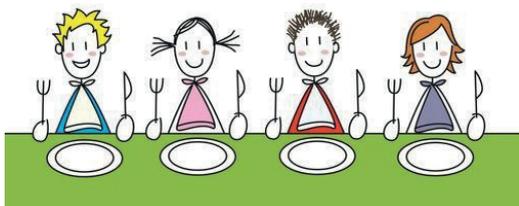
Les repas sont livrés froids, dans des barquettes hermétiques micro-ondables, sur lesquelles une étiquette indique la date de fabrication, la date limite de consommation, le temps de réchauffage, ainsi que la mention de la température de conservation.

La livraison des repas s'effectue sur cinq jours (le matin), du lundi au vendredi. Le vendredi, les repas sont fournis pour le vendredi, le samedi et le dimanche. Le portage est assuré par un agent habilité par la commune.

Le tarif est fixé à **6,50 € le repas**. Les demandes d'inscriptions se font en mairie.



Accès espace famille



La mairie a mis en place un service optionnel de réservation et de paiement en ligne des services périscolaires (garderie et cantine), et de la crèche.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toutes questions, et nous vous accueillons aux horaires habituels d'ouverture de la mairie pour les réservations papier qui restent toujours possibles.

Ma commune dans la poche

Pour vous informer et vous alerter, votre commune s'est équipée de l'application "PANNEAUPOCKET".

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche où que vous soyez, quand vous le souhaitez (disponible sur Google Play ou AppStore).

Depuis le mois de septembre 2020, 343 smartphones se sont connectés, ce qui représente 47 % des foyers, pour un total de 22 326 lectures.



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Pour être
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



La bibliothèque de Mailly

La bibliothèque municipale est un espace culturel ouvert à tous. Son accès est libre et gratuit, ainsi que la consultation sur place des documents. Gisèle vous accueille tous les mercredis après-midi, de 15h00 à 17h00 (sauf vacances scolaires).

En raison de la crise sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire. Durant cette période, les inscriptions se feront en mairie.

Projet : Les ateliers du Vill'Âge

En vue de prévenir la perte d'autonomie et de favoriser le bien vieillir des personnes de 60 ans et plus, une activité ludique sera déployée dès le mois de septembre prochain sur la commune de Mailly-le-Camp. Il sera possible de choisir son activité parmi 8 thématiques.

Cette activité, proposée par le pôle prévention de l'ADMR de l'Aube, vient en complément, mais ne se substitue pas aux associations de la commune.

Quelques règles de vie à respecter

Bien vivre ensemble pour une commune propre

Obligation relative à l'entretien des trottoirs :

Il est rappelé que la propreté des trottoirs relève de la responsabilité des riverains, que l'on soit locataire ou propriétaire. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant chez lui.

Exemple : désherbage, balayage des feuilles et autres détritiques et élagage des haies.

En cas de neige ou de gel, les riverains sont tenus, sans délai, de déblayer la neige ou le verglas, avec un apport de sel ou de sable. En cas d'accident, la responsabilité du riverain serait engagée.

Il convient aussi de rappeler qu'il est **obligatoire**, pour chacun, de rentrer ses poubelles après le passage de la collecte (**semaine impaire**). Les sortir le jeudi soir, au bord du trottoir, couvercle fermé, pour un ramassage le vendredi matin.

Pour le ramassage des sacs jaunes (semaine paire), les sortir le lundi soir, ramassage le mardi matin. Le calendrier des collectes est à retirer en mairie, et visible sur **PanneauPocket**.

RAPPEL : les sacs de tri sélectif ne sont pas des poubelles. Ils sont strictement réservés aux plastiques, bouteilles, canettes, conserves, petits cartonnages, barquettes plastique (certaines), pots de yaourt. Merci de respecter ces consignes. Retrouvez toutes les informations de tri sur le site de la mairie et sur **PanneauPocket**.



Localisation des bornes de collecte verres/papiers

Vous trouverez :

- Une borne pour le papier rue Auguste-Renoir ;
- Deux bornes, papiers et verres au stade ;
- Deux bornes papiers et verres rue des Vignettes ;
- Deux bornes, papiers et verres rue de la Gare ;
- Une borne verres rue Victor-Hugo.



L'accueil de loisirs de Mailly-le-Camp

L'accueil de loisirs (ex centre aéré) fait partie de l'association "FamillesRurales". Il est situé dans l'école. Le centre accueille les enfants de Mailly-le-Camp et des communes environnantes, à partir de 3 ans jusqu'à 12 ans inclus. Il est ouvert tous les mercredis de 7h00 à 18h30, et fonctionne durant les vacances scolaires (les deux semaines), et durant tout le mois de juillet. Par contre, l'accueil de loisirs est fermé pendant le mois d'août, et pendant les vacances de Noël et Jour de l'An.

L'équipe se compose d'une directrice et de quatre animatrices ayant une qualification exigée par la réglementation, en particulier le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur/animateur). Chaque mercredi, environ 40 enfants fréquentent le centre de loisirs, et depuis son ouverture en septembre 2020, plus de 80 enfants ont été inscrits.

Les enfants bénéficient d'activités différentes et adaptées selon les tranches d'âge. Les animations sont variées, exemple : activités manuelles, culturelles, atelier théâtre, spectacle à thème, expositions à thème (lanternes et origami, etc...), jeux de société ou jeux extérieurs.

Le tarif est calculé sur la base du quotient familial. Pour toute demande de renseignement ou d'inscription, vous pouvez contacter la directrice :

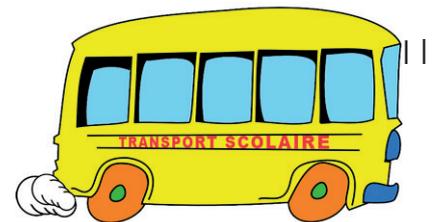
Madame Flavie BESSE : ☎ 07.85.88.93.47.

Le transport scolaire

Information : le transport scolaire est géré par le S.I.T.S. (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires). est composé de plusieurs communes. Chaque commune est représentée par deux délégués membres de son conseil municipal.

A Mailly-le-Camp, Madame Flavie BESSE et Monsieur Angelo MORETTI ont été nommés en qualité de délégués.

Pour les contacter, s'adresser à la mairie : ☎ 03.25.37.31.52.



Du nouveau mobilier pour nos petits écoliers



Au retour des vacances d'hiver, les élèves de l'école maternelle "petite et moyenne sections" ont eu l'agréable surprise de découvrir leur tout nouveau mobilier. Les enfants étaient ravis et leur maîtresse aussi.